

Des Antilles à la Champagne : les esclaves de CAZOTTE

Pierre Bardin

Le 15 juin 1763, « *Juditte [sic], naigresse* », servante chez M. Cazotte, commissaire de la marine, demeurant à Pierry (Marne, 51) ¹, vient déclarer au greffe de la justice de cette paroisse « *qu'elle est ensinte [sic] de environ six mois, des œuvres du nommé Modeste, aussy naigre, domestique chez M. Cazotte* ». Elle déclare ne pas savoir signer.

Le 2 octobre, Judith donnera naissance à un garçon baptisé le même jour, nommé François par son parrain François Mechain, sa marraine Marie Jeanne Jacques, femme de Michel Viellard, vigneron. Cet enfant décèdera le 16 octobre 1766 à Moussy, chez sa nourrice, et sera inhumé au cimetière de Montfélix sous le nom de Louis ².

M. Cazotte, chez qui Judith est servante, n'est pas un inconnu, loin s'en faut. Il s'agit de Jacques Cazotte qui exerça avec succès les fonctions de « contrôleur de la Marine aux



Cazotte

lles » à la Martinique de 1747 à 1760, mais surtout qui a laissé son nom dans la littérature française avec un roman dans lequel l'irrationnel, le fantastique, le surnaturel tiennent la première place : il s'agit du « *Diable Amoureux* » qui fit grand bruit lors de sa parution en 1772. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque l'occultisme tenait une grande place dans la haute société où dominaient des personnages comme Mesmer, avec son baquet magnétique, ou Cagliostro.

Jacques Cazotte est également connu pour une prophétie dans laquelle, en 1788, il aurait prédit à une assistance élégante et médusée l'avenir sanglant qui les attendait, eux et la famille royale, victimes de la Révolution qu'ils envisageaient ³.

Tel est, tracé à très grands traits, j'en conviens, le portrait d'un personnage littéraire, certes, mais quelque peu mystique, initié, royaliste convaincu, adversaire de la Révolution dont il sera lui-même victime, chez qui travaillent Judith et Modeste, à Pierry, loin de l'agitation parisienne.

A la Martinique, Jacques Cazotte avait rencontré Élisabeth Roignan, fille de Simon Roignan, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel du Fort Royal, qu'il épousa à Paris le 9 juillet 1761 et dont il eut descendance : Jacques Scevole 31 janvier 1764, Simon Henri 12 avril 1765, Élisabeth 16 août 1767. On peut croire que Judith vint en France attachée à Élisabeth Roignan. Modeste et un autre noir, dont on ne connaît pas le nom, vinrent avec Cazotte, ainsi qu'une quarteronne nommée Marie Claire.

Quel était leur statut social : libre ou esclave ? Une réponse, peu claire, sera fournie en 1763. Le 30 juin, Choiseul, ministre de la Marine, fait connaître aux intendants des

¹ Jacques Cazotte était propriétaire du château de la Marquetterie aujourd'hui appartenant à la famille Taitinger.

² Ces actes ont été publiés en 1930 par M. P. Foureur dans la revue *Mémoire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*, Tome XXIV, p. 79-88 (BnF site F. Mitterand, Microfilm 17.363).

GHC 166, janvier 2004, p. 4063, Pierre Baudrier, *Les Noirs en France*.

Notice 1062, Tome 1 du *Dictionnaire des gens de couleur dans la France moderne*, sd Érick Noël, DROZ, Genève, 2014.

³ Jean Richer, *La passion Jacques Cazotte, son procès*. Guy Tredaniel, Editions de la Maisnie, 1988.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Provinces que le Roi « a jugé indispensable de faire sortir du Royaume les nègres esclaves pour les rendre à la culture des colonies... ».

L'intendant de Champagne, connaissant l'amitié qui unit Choiseul et Cazotte, le prévient qu'il doit faire une liste de tous les esclaves qui se trouvent dans la province.

Le 2 septembre, le subdélégué d'Épernay répond au ministre que « dans son département, il y a deux nègres et une négresse chez M. Cazotte à Pierry. De ces deux nègres, l'un est libre et il compte le garder. L'autre est esclave et est parti avec M. Roignan, père de Mme Cazotte, pour Paris où ils ont dû prendre leurs arrangements pour repasser à la Martinique. La négresse est enceinte et près de ses couches. Lorsqu'elles seront faites, M. Cazotte la fera repasser sans aucun délai à la Martinique... ». Rappelons que l'enfant fut baptisé le 2 octobre. Judith ne repartira jamais dans son île natale et restera au service de sa maîtresse.

Jacques Cazotte a-t-il déclaré ses domestiques au greffe de la Table de Marbre de l'Amirauté à Paris, comme l'exigeaient les édits royaux, notamment celui de décembre 1738 ? On peut en douter.

L'oubli était systématique ou peu s'en faut chez les colons revenus en France après la guerre de Sept ans. Il faudra un rappel à l'ordre en avril 1762 devant « la trop grande quantité d'esclaves nègres en France... » dicit le procureur Poncet de la Grave. Il est donc fait obligation à toute personne de déclarer les nègres ou mulâtres demeurant chez elles. Ainsi, au greffe de l'Amirauté à Paris, se présente le 8 mai « le sieur Jean Hilaire né au Fort Saint Pierre de la Martinique, âgé d'environ 25 ans, amené via Cadix par M. Cazot (sic) commissaire de la marine auquel il appartenait, et qui retient chez lui à Pierry son acte de liberté, a déclaré ne pouvoir signer. »⁴

Est-ce lui qui repart avec le Sr Roignan en 1763 ? C'est assez vraisemblable, d'autant qu'en septembre 1764 « Hilaire, nègre esclave, domestique de M. Cazotte » est enregistré, venant de la Martinique, à son arrivée à Nantes⁵. Rien n'indique qu'il soit retourné à Pierry. Peut-être sert-il M. Cazotte à son domicile parisien de la rue Thevenot, en compagnie d'un autre noir, Jean Baptiste Boissaude, âgé de 42 ans, né au Cap, arrivé à Nantes en 1762, et déclaré au service de M. Cazotte, « ancien commissaire de la marine » en mars 1787 et février 1789⁶.

Aucune déclaration n'est faite concernant Modeste et Judith. Cette dernière donnera naissance à un fils le 29 avril 1769. L'acte précise « né de père inconnu ». L'enfant sera nommé Jean Ely, par Ely Pignon domestique chez M. Cazotte ; marraine, Marie Lequesne. Cet anonymat concernant le père, Modeste à n'en pas douter, est d'autant plus surprenant que, le 29 janvier 1776, Judith de retour au greffe de la Justice, vient déclarer « qu'elle est enceinte des œuvres du nommé Modeste domestique chez M. Cazotte... ». Le 12 mars sera baptisée « Catherine, née d'hier, de la nommée Judith, négresse originaire de la Martinique ».

Catherine sera le dernier enfant de ce couple, puisque, le 14 septembre de cette même année 1776, le curé de la paroisse Saint Julien de Pierry, inscrit sur le registre paroissial : « Modeste, fils légitime d'Ignace, créol, et Jeanne, créole, de la paroisse St Pierre de la Martinique, appartenant au Sr Cazotte, ancien commissaire de la marine, demeurant en cette paroisse, décédé hier, âgé de 42 ans et six mois, a été inhumé dans le cimetière de

⁴ Notice 307 du Tome 1 du Dictionnaire des gens de couleur.

⁵ Notice 3072 du Tome 2 du Dictionnaire des gens de couleur.

⁶ Notice 1270 du Tome 1 du Dictionnaire des gens de couleur.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

cette paroisse, en présence de Nicolas Barnier, procureur fiscal de la Justice et Louis Hemard, tonnelier de M. Jacques Cazotte. »

Exactement huit ans plus tard, le 14 septembre 1784, le curé inscrira « Judith Saint Louis, morte d'hier, négresse originaire de la Martinique, affranchie de M. Cazotte, âgée d'environ quarante ans, après avoir reçu avec piété les sacrements de l'église, a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse, en présence de Louis Hemard, économiste chez M. Cazotte et de plusieurs autres personnes. »

On peut s'étonner du fait que Modeste et Judith ne fussent pas mariés. Cela tient sans aucun doute à l'application par Cazotte de l'article 10 de l'édit de décembre 1738, stipulant que « *les esclaves nègres, emmenés ou envoyés en France, ne pourront s'y marier, même du consentement de leurs maîtres, nonobstant l'article 7 de notre édit d'octobre 1716* ». Cet édit précisait que si le maître consentait au mariage, les esclaves seraient alors déclarés libres. Jacques Cazotte n'a pas voulu déroger aux ordres royaux de 1738, préférant laisser ses domestiques vivre un statut servile en concubinage.

Cependant, on peut aussi ne pas douter qu'une certaine proximité familiale devait régir les rapports des uns et des autres, comme le prouvent les précisions inscrites lors des inhumations de Modeste et Judith, laquelle fut sans doute affranchie par devant notaire.

La Révolution venue, Jacques Cazotte, alors maire de Pierry, sera arrêté avec sa fille Élisabeth le 18 août 1792, amenés à Paris en compagnie de leur servante Marie-Claire, enfermés au milieu des vociférations à la prison de l'Abbaye Saint Germain des Prés. Cazotte sera longuement interrogé les 29 et 30 août par Fouquier-Tinville, qui bâtera l'acte d'accusation sur une importante correspondance ⁷ saisie lors de l'arrestation.

Après plus de 27 heures d'audience et la délibération du jury, Cazotte, convaincu d'avoir comploté contre la sûreté de l'Etat par une guerre civile, sera condamné à mort et guillotiné le jour même 25 septembre 1792, place du Carrousel ⁸.

Parmi les dizaines de lettres qui servirent de base à l'acte d'accusation, nous en retiendrons deux ayant un rapport direct avec les Antilles. La première concerne Claire ou Marie-Claire. Comme on lui demande s'il la connaît, Cazotte répond que « *Claire est le nom de famille d'une mulâtresse qui n'a point de nom de famille. Elle est passée en France il y a trente ans avec le père de sa femme, et que Claire peut avoir reçu des lettres de sa famille...* ».

La seconde, datée du 6 décembre 1790, expédiée à son beau-père à la Martinique, « *lui recommandait de faire scission avec la Métropole, comme seul moyen de résister à la rébellion...* ». Ces propos entre autres furent retenus comme une atteinte à l'indivisibilité de la République et le menèrent à l'échafaud.

Si l'on sait que, après la confiscation de tous leurs biens, la vie fut très difficile pour Mme Cazotte et sa famille, le temps nous a fait défaut pour connaître le sort des enfants de Judith et Modeste : Jean Ely et Catherine, ainsi que celui de la servante Marie-Claire. Il n'est pas erroné de penser qu'ils se fondirent, comme beaucoup d'autres, les années passant, dans la population.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

⁷ voir <http://www.ghcaraibe.org/bul/ghc058/p1006.html> l'article de Pierre Baudrier.

⁸ Jean Richer, La Passion Jacques Cazotte.